

Département des Hauts-de-Seine
VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 09 MARS 2023

NOMBRE DE MEMBRES
 Composant le Conseil : 35
 En exercice : 35
 Présents : 28
 Représentés : 7

PREND ACTE

OBJET : Société publique locale « la cuisine près de chez nous » - communication du rapport annuel relatif à l'exercice 2021

L'An deux mille vingt-trois, le neuf mars à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le trois mars, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire.

Étaient présents : VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KARAJANI Claire, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, Conseillers municipaux,

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés :

Mme BULLET	pouvoir à	M. LAFON
M. LHOSTE	pouvoir à	M. CHAMBON
M. HOUCINI	pouvoir à	M BERTHIER
Mme LE FUR	pouvoir à	M. KATHOLA
Mme KEFIFA	pouvoir à	Mme ANTONUCCI
Mme GOUJAT	pouvoir à	Mme BROBECKER
M. SOMMIER	pouvoir à	M. MERGY

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Mme KARAJANI est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1524-5 et L. 1531-1,

Vu la délibération du 1^{er} juillet 2021 approuvant l'entrée au capital de la ville de Fontenay-aux-Roses à la société publique locale « La cuisine près de chez nous »,

Vu la délibération du 30 septembre 2021 désignant les représentants de la Ville de Fontenay-aux-Roses au Conseil d'Administration de la société publique locale « La cuisine près de chez nous,

Vu le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de la société publique locale « La cuisine près de chez nous » arrêtés au 31 décembre 2021,

Considérant que les communes de Fontenay-aux-Roses, Bourg-la-Reine, Montrouge et Sceaux souhaitent créer une cuisine centrale mutualisée et sont donc actionnaires de la SPL « la cuisine près de chez nous », la répartition du capital étant la suivante : 30% pour la Ville de Fontenay-aux-Roses, 15% pour Bourg-la-Reine, 40% pour Montrouge et 15% pour Sceaux,

Considérant qu'en application de l'article L.1524-5 du CGCT, chaque année, les organes délibérants des collectivités « se prononcent après un débat sur le rapport écrit qui leur est soumis par leurs représentants au conseil d'administration ou de surveillance »,

Le Rapporteur entendu,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE

Article 1 : du rapport annuel communiqué par la société publique locale « La cuisine près de chez nous » relatif à ses comptes pour l'exercice 2021.

Article 2 : dit que la présente délibération sera publiée sur le site internet de la Ville de Fontenay-aux-Roses, et qu'elle pourra être contestée par la voie d'un recours gracieux ou par la voie d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4 bd de l'Hautil BP 30322, 95027 CERGY PONTOISE CEDEX) dans un délai de 2 mois suivant sa publicité.

Article 3 : ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts de Seine
- Mme la Comptable du SGC de Fontenay-aux-Roses
- La SPL « La Cuisine près de Chez nous »

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire



Laurent VASTEL

Certifié exécutoire

Compte tenu de la réception en préfecture le :

Publication/Affichage le : 28 MARS 2023

Pour le Maire par délégation

Le Directrice Générale Adjointe des Services

Mme Karine Fabre



24 MARS 2023